

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 DECEMBRE 2024

NOMBRE

Des conseillers en exercice	25
De présents	21
De votants	23

L'an deux mille vingt quatre, le neuf décembre, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M.Gérard ALLIERI, Maire.

Étaient présents: MM.ALLIERI-BASSO-Mme HENRY-M.LENOBLE-Mme FERNANDEZ-AUBERTOT-M.PESCE-Mme LORIN-CRIDEL-MM.TURCHI-SAUVLET-Mmes RIQUET-LIGI-M.CANON-Mmes USELDINGER-PATELLI-THIERRY-BERTRAND-MM.SIBELLA-SULLI-PERREY-COMMITO-Mme GRANDMOUGIN

OBJET
N°2024-12-2

Ouverture d'une ligne de trésorerie

Excusés :

Mme FONDEUR ayant donné pouvoir à M.SULLI
M.ZANCHIN ayant donné pouvoir à M.CANON

Absents : Mme RUETTE-TYDEK-M.LAPUH

Un scrutin a eu lieu, Madame Marie-Pierre GRANDMOUGIN a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 11 décembre 2024 et que la convocation du Conseil avait été faite le 26 novembre 2024.



Le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de prévoir l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE le Maire à ouvrir auprès de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe une ligne de trésorerie dans la limite d'un plafond fixé à 200 000 € (Deux cent mille euros) dont les conditions sont les suivantes :

Taux : ESTER flooré augmenté de 1,00 %

Intérêts : les intérêts sont décomptés mensuellement sur la base d'une année de 360 jours, compte tenu du nombre exact de jours courus entre les dates de versements de fonds et les dates de remboursement.

Paiement des intérêts : chaque trimestre civil par débit d'office

Durée : 31/12/2025

Frais de dossier : 250 € prélevés en une seule fois

REÇU EN PREFECTURE

le 12/12/2024

Application agréée E-legalite.com

Commission de non utilisation : 0.30 % de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et l'encours quotidien moyen, périodicité identique des intérêts.

AUTORISE le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions particulières du contrat.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Gérard ALLIERI

REÇU EN PREFECTURE

le 12/12/2024

Application agréée E-legalite.com